

ÉCOCONCEPTION ET COMMUNICATION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Information pour les clients

Chères clientes et chers clients,

Nous souhaitons vous informer sur le fait que deux règlements (UE) rentrent en vigueur au 1^{er} mars 2021 et ceci les Règlements (UE) n° **2019/2024** (*règlement établissant des exigences d'écoconception pour les appareils de réfrigération disposant d'une fonction de vente directe*) et n° **2019/2018** (*concerne l'étiquetage énergétique des appareils de réfrigération disposant d'une fonction de vente directe*). En relation avec leur interprétation, nous soulignons également **la directive EUROVENT** qui comprend des recommandations en matière de leur application pratique dans l'industrie.

Le but des règlements de l'UE est le fait de réduire la consommation annuelle d'énergie par les appareils de réfrigération disposant d'une fonction de vente directe env. de 48 kWh avant 2030. L'amélioration de l'efficacité énergétique des appareils est une condition importante pour atteindre l'objectif difficile – neutralité climatique européenne. A part ceci et moyennant ces mesures, l'Union européenne a pour objectif une communication transparente de l'efficacité énergétique des appareils de réfrigération disposant d'une fonction de vente directe et le fait que les clients puissent choisir en préférence les modèles avec une meilleure efficacité énergétique.

L'IEE (Index d'efficacité énergétique) est un facteur principal pour la communication de la consommation d'énergie et sur sa base, une classe d'efficacité énergétique A à G est établie. Les meubles dont l'IEE est supérieur à 100 ne doivent plus être mis sur le marché à partir du 1^{er} mars 2021, les meubles dont l'IEE est supérieur à 80 ne doivent plus être vendus à partir du 1^{er} septembre 2023. L'IEE est le rapport entre la consommation d'énergie annuelle d'un meuble frigorifique et la consommation d'un modèle de référence, quand ce dernier dépend du type de meuble et de la surface d'exposition respective.

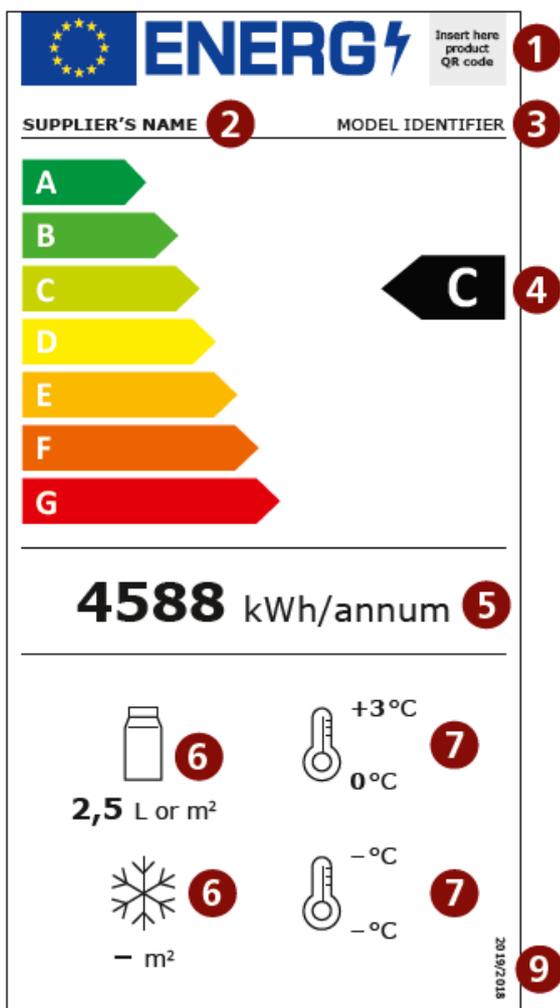
$$EEI = \frac{AE}{SAE}$$

AE... consommation annuelle d'énergie d'un meuble frigorifique respectif

SAE... consommation d'énergie d'un meuble de référence standard

En relation avec l'entrée en vigueur de deux règlements, la société HAUSER a élaboré les documents complémentaires pour les meubles concernés par ces règlements. Ceux-ci sont accessibles via le site de la société HAUSER avec la documentation et ils doivent également, à part de nombreux documents, être déposés dans la base de données EPREL (Base de données européenne sur l'étiquetage énergétique) de la Commission européenne. Les informations y enregistrées peuvent être en partie consultées par tous les utilisateurs enregistrés, mais certaines informations ne sont destinées qu'à la surveillance du marché et elles servent à vérifier les informations enregistrées sur les produits. Les nouveaux documents sont:

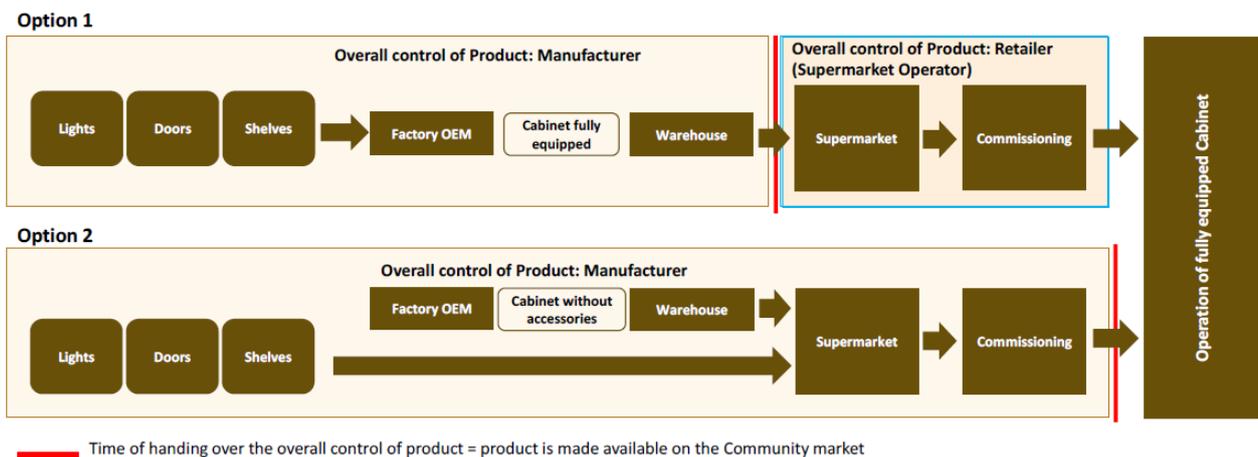
- **Energy Label (étiquette énergétique):** L'étiquette imprimée est jointe à chaque pièce de meuble et elle informe tant sur la consommation annuelle d'énergie que sur TDA (Total Display Area – surface totale de l'exposition), classe de température et classe d'efficacité énergétique A à G.
- **Product Information Sheet (Fiche d'information sur le produit):** Dans la fiche d'information vous pouvez trouver entre autres – comme sur l'étiquette – TDA, consommation annuelle d'énergie et l'IEE. Les informations concernant l'éclairage seront fournies plus tard, car le règlement respectif concernant LED ne rentre en vigueur qu'en automne.
- **Information sur l'écoconception:** Ce document fournit entre autres les informations sur le réglage recommandé des températures et son impact sur la prévention des déchets des denrées.



- 1 QR Code / QR code / code QR
- 2 Hersteller / producer / fabricant
- 3 Typenbezeichnung / model name / désignation du type
- 4 Energieeffizienzklasse / energy efficiency class / classe d'efficacité énergétique
- 5 Jährlicher Energieverbrauch / annual energy consumption / consommation annuelle d'énergie
- 6 Displayfläche oder Nettovolumen (typenabhängig) / display area or net volume (type specific) / surface d'exposition ou volume net (selon le type)
- 7 Temperaturklasse / temperature class / classe de température
- 8 Klimaklasse / climate class / classe climatique
- 9 Bezeichnung der Verordnung / specification of regulation / désignation du règlement

„Selon l’article 2 **de la Directive sur l’écoconception (2009/125/CEE)** et le document respectif FAQ de la Commission européenne, le meuble frigorifique qui est mis sur le marché dans le cadre du marché européen doit satisfaire aux exigences respectives selon ces documents. Ainsi, la directive sur l’écoconception fait partie de la Déclaration CE. Il n’est pas possible de mettre sur le marché des produits qui satisferont à ces exigences plus tard. Les documents respectifs (étiquette énergétique, commande, facture, etc.) doivent se rapporter au moment de la mise sur le marché et déjà à ce moment respectif toutes ces exigences doivent être accomplies.

En relation avec le règlement sur l’écoconception et le document respectif FAQ, et en prenant en compte la directive relative aux machines, l’Eurovent voit deux possibilités comment définir le moment de la mise sur le marché (voir image ci-dessous). Pour que le contrôle soit possible, la documentation concernant le produit, les documents EPREL, l’étiquette énergétique, la déclaration CE, les commandes et les factures respectives doivent se rapporter au produit mis sur le marché. Selon l’article 2.6 de la directive sur l’écoconception (2009/125/CEE), les fabricants des appareils de réfrigération disposant d’une fonction de vente directe sont responsables de la conformité des produits mis sur le marché pour que la conformité soit assurée et la surveillance du marché ait à sa disposition tous les composants et toutes les parties ayant un impact sur l’IEE du produit au moment de sa mise sur le marché. Le processus est bien synthétisé sur le schéma ci-dessous:



Traduction du texte dans l'image:

Option	Possibilité
Overall control of Product:	Gestion globale du produit:
Manufacturer	Fabricant
Retailer (Supemarket Operator)	Détaillant (exploitant d'un supermarché)
Lights	Éclairage
Doors	Portes
Shelves	Étagères
Factory OEM	Usine OEM
Cabinet fully equipped	Meuble entièrement équipé
Cabinet without accessories	Meuble sans accessoires
Warehouse	Entrepôt
Commissioning	Mise en service
Operation of fully equipped cabinet	Meuble entièrement équipé en service

Possibilité 1: Le fabricant mettra le produit fini à disposition „sur la rampe de chargement“ de son usine, le client l’enlèvera, respectivement, il organisera son enlèvement par une société logistique.

Possibilité 2: L'étendue de la fourniture du fabricant comprend le produit lui-même, la livraison, le déballage, l'installation et la mise en service du produit et des pièces concernés par l'IEE. Le moment de la première mise à disposition du produit est celui de la remise au client à la fin du processus de la mise en service. Mais un prérequis exige que le fabricant ne mette pas à disposition le produit au client déjà avant." → „L'extrait traduit du document Eurovent „Interpretation of Regulation“/“Interprétation de la réglementation“

Malgré le fait qu'il s'agit pour les deux directives des règlements UE, ceux-ci sont applicables, sous forme légèrement modifiée, dans les pays hors UE – **Suisse et Grande Bretagne**. Tandis qu'en Suisse, les mêmes étiquettes sont utilisables, mais les classes d'efficacité énergétique pouvant être mises sur le marché changent, en Grande Bretagne, la situation est contraire. Il faut y utiliser une propre étiquette énergétique avec l'Union Jack.

Les informations concernant les premiers mois de l'entrée en vigueur du règlement sur l'écoconception et le règlement sur la communication de la consommation d'énergie:

- Pour des raisons de processus technico-législatifs au niveau européen, il n'est pas possible d'enregistrer les meubles frigorifiques avec **la classe de température M0** dans la base de données sur les produits EPREL, et il n'est donc pas possible de créer une étiquette énergétique. D'après les informations actuelles, cet état durera encore quelques mois. Nous pouvons vous assurer dès maintenant, que notre gamme de produits M0 satisfait aux exigences relatives à l'écoconception et aux étiquettes énergétiques.
- Puisqu'en Grande Bretagne, l'approbation des étiquettes n'a pas encore eu lieu du point de vue législatif, les meubles sont livrés uniquement avec les étiquettes UE, respectivement avec la fiche d'information selon les informations ci-dessus. Les étiquettes pour la Grande Bretagne sont déjà accessibles sur le web du groupe HAUSER pour les produits.

La réalisation pratique de la directive sur l'écoconception et le règlement sur la communication de la consommation d'énergie feront émerger encore d'autres questions, et l'équipe de HAUSER – comme d'habitude – sera à votre disposition pour vous apporter les réponses. Par soucis d'exhaustivité, il faut encore mentionner le fait que les directives citées accompagnent la stratégie de développement au sein du groupe HAUSER qui est également orientée aux systèmes d'efficacité énergétique et au cycle de vie durable des produits.

Freundliche Grüße | Kind Regards | Cordialement

PDM et équipe de projet pour l'écoconception

Freshness. Our focus.